



Aménagement du travail ou mie temps thérapeutique

Par **tomlalu**, le **28/08/2015** à **15:41**

bonjour je suis magasinier alimentaire dans un lycée ,je porte des charges lourdes ,en septembre 2014 je me suis fait opéré d une hernie inguinale ,j ai repris le travail 1 mois après et au mois de mai je me suis fait opéré d une hernie discale cervicale avec une pose d une prothèse entre cervicale 5 et 6,j ai eu un arrêt de 3 mois ,avant de reprendre le travail j ai vu mon médecin qui ma ordonne d aménager mon travail ou mie temps thérapeutique ,comme mon employeur est la région et qu'il non pas de médecin de travail ,j ai envoyé mon dossier a un ergonome qui fait partie de la région pour expliquer mon cas j,attend une réponse ,en attendant j,ai quitte mon poste de magasinier et mon change de service pour faire le ménage dans les classes car pas d autre services ,mais toutes la journée debout et relever des chaises etc ce n est pas une solution ,je ne sais plus quoi faire
merci de votre reponse

Par **P.M.**, le **28/08/2015** à **17:52**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

A ma connaissance, même s'il n'y a pas de Médecin du Travail comme dans le privé, s'y substitue un médecin de prévention que auprès duquel vous devriez demander une visite...